



# COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

Page 1

Réunion du 25 mai 2020

**Président** : M. BOUQUET Jérôme

**Présents** : Mmes DELORT Catherine. DUTHIN Patricia. Mrs BALAGEAS Bernard. BARIS Jean François. KOUROGHLI Jamel.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe, de Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

## FORFAITS

**U11-U13 A8 Féminin– (amende 18 €) :**

D2 Poule B Niveau 2 – ES ROCHELAISE 1 – match n° 55257.1 du 15/01/2020 (1<sup>er</sup> forfait)

## DIVERS

**Match n° 50619.2 du 15/02/2020 en D3 POULE E CANTON DE MIRAMBEAU 1 – TREFLE SP REAUX 1 :**

Dossier traité par la Commission de discipline dans le PV N°25 du 06/05/2020 qui a pris la décision suivante :

- Donne match perdu par pénalité au Club de TREFLE SP REAUX 1, moins 1 point – 0 but à 3 pour en reporter le bénéfice au club du CANTON DE MIRAMBEAU 1.
- Transmet le dossier à la commission des championnats coupes et challenge pour application.
- ✚ La commission des championnats coupes et challenges entérine la décision de la Commission de discipline.

Le Président,  
Jérôme BOUQUET

La secrétaire de séance,  
Patricia DUTHIN